



Communiqué de Presse

« 2 fonctionnaires sur 3 choisissent la CGT pour mener l'action sociale à DRANCY »

Résultat du vote démocratique des agents de la ville, après 7 ans de gestion Municipale du Député- Maire Jean Christophe LAGARDE.

Les repères :

Les statuts

Le Comité d'Action Sociale et Culturelle (CASC) est une association de loi 1901 régie par les textes portant droits et obligations des fonctionnaires (Loi 83-634).

Il est l'équivalent des CE dans le secteur privé.

La moyenne nationale des subventions de fonctionnement (CE, CASC, COS) est de 2,7 % de la masse salariale, à Drancy, elle est de 1 % pour le personnel de la Ville, du CCAS et de l'OPH.

« Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.

Ils participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent.

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer **les conditions de vie des agents publics et de leurs familles**, notamment dans les domaines **de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs**, ainsi qu'à **les aider à faire face à des situations difficiles.** »

Après la suppression de toute subvention municipale dès 2001, le téléphone coupé en 2002, l'agent d'accueil retiré en 2004, la municipalité avait tenté de réduire à néant le fonctionnement du syndicat des agents de la Ville en lui retirant 1/3 de ses heures. La Justice et le conseil d'état, en 2008, ont dit « NON » à la municipalité.

C'est dans ce climat détestable, envenimé par des professions de foi assassine, que se sont déroulés les élections du CASC.

Les agents ont rappelé par leurs votes les limites du pouvoir des politiques et appuyer leurs revendications sociales défendues par la CGT : « **Augmentation de la masse salariale par l'embauche et les salaires (Indemnité d'Exercice des missions de Préfecture réévalué pour tous), augmentation à 2 % de la masse salariale de la subvention au CASC dès 2008, ticket repas, prise en compte partielle de la mutuelle par l'employeur.** »

ELECTION DU CASC DRANCY JANVIER 2008			
1577			INSCRITS (Mairie, CCAS, OPH)
	927	59 %	VOTANTS
	913		EXPRIMES
	14		NUL
CFTC	CASC POUR TOUS (Non syndiqués)	CGT (et non syndiqués)	LISTES
19,6 %	18,29 %	62,10 %	% VOTANT
179	167	567	VOIX
4	3	12	SIEGES

C'est une vraie victoire pour le syndicalisme, car les agents ont voté à 81 % pour leurs représentants syndicaux. Ils ont déjoué par leur participation au vote l'ingérence du Maire dans leur association.

C'est aussi, pour les agents, une forte demande d'écoute de la part de l'employeur. Espérons que le Député-Maire, une fois sa colère passée, entendra le message fort que lui a adressé le personnel.

BLOG : <http://cgtdrancy.hautetfort.com>

<http://www.drancycgt.new.fr/>

La CGT: BOURSE DU TRAVAIL, 22, rue de la République 93700 DRANCY

Tel: 01 48 96 92 40

Drancy, janvier 2008